

COMMUNE DE SUZE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SÉANCE DU 18/06/2026

A Suze, le jeudi 18 juin 2026, à 20 heures 30 minutes, l'Assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie de Suze, sous la présidence de Fabien LOMBARD, maire.

En exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 1

Absents : 1

Quorum : 6 présents

Date de la convocation :

12/06/2026

Membres présents :

Fabien LOMBARD, Simon THOME, Sophie FOURQUIN, Marielle GAUTHIER, Flavie BRAUX, Olivier MOREL, Serge KRIER, Catherine MONOD, Cathy ROLLAND

Membres excusés et représentés par pouvoir :

François LE PAGE (donne pouvoir à : Fabien LOMBARD)

Membre Absent : Benoît LEMPEREUR

A été nommé secrétaire de séance : Cathy ROLLAND

DCM20260618-01 : Composition des comités consultatifs locaux : modification de la délibération du 2 avril 2026

Le Maire rappelle la délibération du 2 avril 2026 créant et désignant les membres élus des 9 comités consultatifs suivants : Budget, Urbanisme, Voirie, cœur de village, Cimetières, Patrimoine communal et tourisme, communication et consultation citoyenne, animation et vie culturelle et sociale et transition écologique et santé environnementale.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Après appel à candidature de la population, le Maire propose aujourd'hui d'actualiser la délibération du 2 avril 2026 pour modifier la composition des comités vu l'intérêt des habitants pour certains comités et désigner les membres non élus.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter les habitants par rapport aux projets et décisions de la commune dans les domaines de la vie culturelle, de la Vie en milieu rural, des

Réseaux, du budget, de l'Urbanisme, de la Voirie et du Patrimoine communal.

Considérant que ces comités s'inscrivent dans une volonté de conforter la relation de proximité entre les citoyens et les élus en vue de donner une nouvelle dynamique à la démocratie locale et participative.

Ces comités consultatifs seront composés chacun, outre leur président délégué par le Maire, de 10 membres du Conseil Municipal et de 15 membres en qualité de personnes extérieures maximum.

Les membres hors élus sont désignés après appel à candidatures lancé auprès des habitants de la commune.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2143-2 du Code général des collectivités locales,

Entendu l'exposé du Maire,

Entendu le retour de l'appel à candidatures,

et après en avoir délibéré,

- DECIDE que les comités consultatifs seront composés chacun, outre leur président délégué par le Maire, de 10 membres du Conseil Municipal et de 15 membres en qualité de personnes extérieures maximum ;

- DÉCIDE d'approuver la composition des comités consultatifs comme suit :

Comités	Membres du Conseil Municipal	Membres extérieurs non-élus
Voirie	Responsable : Simon Thomé Fabien Lombard, Serge Krier	Boris Gencel, Sylvain Morel, Magali Germain,
Cœur de village (DAH, Habitat réversible et Maison Jean)	Responsable : Sophie Fourquin Marielle Gauthier, Flavie Braux, François Lepage, Cathy Sayn, Serge Krier	Jean-Paul Alloix, Martine Alloix, Marianne Merle, Marie-Madeleine Cosson, Robert Gauthier, Didier Rollin, Patrick Farkas, Marie Hélène Girardon, Emilie Lapprand, Sylvie Bonnassieux, Claire Alauzen, Baptistin Monot, Bérangère Driay, Jean-Michel Carpentier, Marine Quefret
Commission cimetières	Responsable : Benoit Lempereur Marielle Gauthier, Cathy Sayn, Fabien Lombard	Sylvie Bonnassieux, Claire Alauzen, Bérangère Driay

Comité patrimoine communal et tourisme (chemins de randonnée, Chemin de Maillet, table d'orientation...)	Fabien Lombard, François Lepage, Serge Krier, Catherine Monod	Anne Le Maire, Jean-Paul Alloix, Marianne Merle, Marie-Joés Tzibouslky, Eric Rolland, Dominique Lacroix, Denis Hilaire, Magali Germain
Comité communication et consultation citoyenne (réunion publique, réunion de quartier...)	Responsable : Sophie Fourquin Fabien Lombard, Marielle Gauthier, Serge Krier, Catherine Monod	Anne-Sophie Daudon, Martin Trouillard, Noëlle Lantheaume, Baptistin Monot
Comité Animation, vie culturelle et sociale	Responsable : Fabien Lombard, Sophie Fourquin, Flavie Braux, Cathy Sayn	Marianne Merle, Pascaline Bricca, Emilie Lapprand, Claire Alauzen, Noëlle Lantheaume
Comité Transition écologique et santé environnementale	Responsable : Serge Krier, Catherine Monod, Sophie Fourquin, Flavie Braux	Anne Le Maire, Marie-José Tziboulsky, Didier Rollin, Patrice Farkas, Denis Hilaire, Marie Hélène Girardon, Karin Wullenweber, Magali Germain, Marie Madeleine Krier, Sylvie Bonnasieux, Marine Querlet
Budget	Responsable : Sophie Fourquin Olivier Morel, Cathy Sayn, Serge Krier	Boris Gencel
Urbanisme	Responsable : Fabien Lombard Sophie Fourquin, François Lepage, Cathy Sayn, Flavie Braux, Serge Krier	Boris Gencel, Sylvain Morel, Magali Germain, Bérangère Driay, Jean-Michel Carpentier

- RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble (2 Pl. de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par télérecours (<https://www.telerecours.fr/>) dans un délais de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

La Secrétaire de séance,
Cathy ROLLAND

Le Maire, Fabien LOMBARD